

Réunion du 16 octobre 2025

**Agir en faveur de l'emploi et des entreprises****P1****Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions****E402**

Le Conseil Régional,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) du 27 juin 2014, et celle du 19 octobre 2022 (2022/C 414/01) publiée au Journal officiel de l'Union européenne du 28 octobre 2022,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-10, L4221-1, L4252-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L211-7, L214-2 et L216-11, L711-17
- VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant la stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société (2023-2028),
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget primitif 2025, notamment son programme E402 « Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions »,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,**CONSIDERANT** la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions d'investissement de 1 381 216 € sur un montant subventionnable de 1 731 662 € HT suivant la répartition proposée en annexe 1 et les affectations votées lors des sessions du conseil régional des 22-23 juin 2023 et du 20 juin 2024 (2023\_05307),

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses à compter du 1er septembre 2025,

D'APPROUVER

la convention type avec les organismes publics (annexe 2) relative à l'appel à projets « Chaire Territoire d'Avenir »,

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément à la convention-type approuvée par la présente Session avec les bénéficiaires listés en annexe 1.

Chaire Territoire d'Avenir, 2ème édition

D'APPROUVER

les sujets suivants pour le lancement de la deuxième édition de l'appel à projets ;

Emplois et transitions sociétales (renouvellement) : « quelles sont les raisons du désajustement du marché du travail entre difficultés de recrutement pour les entreprises et nombre important de personnes inscrites comme demandeurs d'emplois, quels impacts sur la politique régionale de la formation ? ;

Mix énergétique pour une région neutre en carbone en 2050 (renouvellement) : quelles stratégies pour augmenter l'utilisation des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique en Pays de la Loire ? ;

Economie et environnement (nouveau) : Comment conjuguer le développement économique et la préservation de l'environnement ? ;

Risques climatiques (nouveau) : quelles stratégies mettre en place à l'échelle régionale pour protéger les zones à risques face à l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes ?

D'APPROUVER

la mise à jour du règlement d'intervention de l'appel à projets « Chaire Territoire d'Avenir » (annexe 3),

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 1 000 000 € pour favoriser la contribution de la science aux enjeux du territoire au titre de l'année 2025 dans le cadre du dispositif Chaire Territoire d'Avenir.

Label "R&D OpenLab Région Pays de la Loire" :

D'APPROUVER

la charte du label "R&D Openlab Région Pays de la Loire" (annexe 4),

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 180 000 € dédiée à la mise en oeuvre d'une campagne d'audits des plateformes de recherche ligériennes en vue d'opérer leur labélisation.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe l'Ecologie Ensemble, Victoria de Vigneral, Gauthier BOUCHET, Gabriel de CHABOT.

Vote dissocié sur le point Mesure 19 "S'appuyer sur l'offre des plateformes scientifiques de pointe pour développer les connexions avec les acteurs économiques Label "R&D OpenLab Région Pays de la Loire" : le label des plateformes de recherche ouvertes aux entreprises

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble, Victoria de VIGNERAL, Gauthier BOUCHET, Gabriel de CHABOT.

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Roland MARION, Philippe HENRY, Constance NEBBULA, Samia SOULTANI-VIGNERON, Mahaut BERTU.